

La bibliothèque d'école

De l'armoire bibliothèque à la BCD

Apprendre à lire et à écrire a été, et demeure, la mission première assignée à l'école publique, gratuite et « obligatoire ». La bibliothèque d'école a, par essence, fortement partie liée avec les objectifs des politiques de lecture scolaire et avec le ou les rôle(s) assignés au livre dans les apprentissages et la construction de la personne.

Françoise Lagarde

Ministère de l'Éducation nationale
Direction
de l'enseignement scolaire
francoise.lagarde@education.gouv.fr

Elle est le résultat, tout au long de son histoire, de la conjonction d'une volonté nationale et d'un engagement local dont l'évolution n'est pas linéaire ; les cohérences entre textes réglementaires, financements, modalités de gestion, programmes scolaires qui ont présidé, durant un siècle et demi, aux développements des bibliothèques scolaires ont été parfois longues à trouver et nécessitent toujours une synergie entre lecture scolaire et lecture publique.

Les relations entre lecture, livre et littérature, affirmées dès l'origine, se sont installées et ont évolué de manière variable au fil du temps, manifestant, dans les textes et dans la réalité de la mise en œuvre, divergence, parallélisme ou convergence.

Il convient de garder en mémoire, à propos de la « Communale » :

- qu'elle n'a pas de budget propre et que le directeur d'école n'a pas les prérogatives d'un chef d'établissement, ni concernant la gestion des crédits, ni vis-à-vis des autres maîtres de l'école dont il n'est pas le supérieur hiérarchique ;
- que les maîtres y sont des enseignants polyvalents qui ne sont ni professeurs de français ni documentalistes ;
- qu'elle a vu son rôle évoluer du fait de l'allongement de la durée de la scolarisation et de l'accès de tous les élèves au collège.

Une bibliothèque d'école communale

Les lois Jules Ferry ont confié à la commune, propriétaire et responsable de l'entretien des locaux scolaires, le financement du matériel scolaire à usage collectif ; ce n'est que progressivement qu'elle a pris à sa charge, de manière quasi généralisée, celui des manuels scolaires comme des livres de bibliothèque, qui incombaient originellement aux familles¹.

En 1993, Michel Melot² rend compte ainsi d'une enquête conduite par la FFCB³ sur les relations entre bibliothèques scolaires et bibliothèques publiques : « *Les résultats de cette enquête sont encourageants lorsqu'ils montrent l'intérêt porté par les bibliothécaires comme par les enseignants à la qualité et à l'intensification de leurs relations. La volonté de coopération est réelle bien que mitigée dans les bibliothèques départementales de prêt, bé-*

¹. Décret du 29 janvier 1890 : Livres et fournitures obligatoires dans les écoles primaires.

« Art. 8. Dans les communes où la gratuité des fournitures scolaires n'est pas assurée par le budget municipal, l'acquisition des objets énumérés à l'article 7 (1) est à la charge des familles. »

². Michel Melot, « Les relations entre bibliothèques scolaires et lecture publique », *Rapport du président pour l'année 1993*, Conseil supérieur des bibliothèques.

³. Enquête menée avec le ministère de l'Éducation nationale par la Fédération française des agences de coopération entre bibliothèques (FFCB).

Françoise Lagarde est ingénieur d'études. Adjointe au chef du Bureau des écoles à la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, elle est chargée des dossiers relatifs au livre et à la lecture. Elle a collaboré au Guide de la coopération bibliothèque-école (CRDP de Créteil, 1996), au répertoire des 1001 livres pour les écoles (Ministère de l'Éducation nationale, 1997) et au document d'application des programmes pour l'école 2002, Littérature, cycle 3 (MEN, 2002).

ritières d'une politique d'exclusion du milieu scolaire qui, naguère, menaçait de monopoliser leurs services. Les craintes ou les soupçons ont partout ailleurs disparu et le débat académique qui oppose une lecture scolaire à une lecture de loisir est en passe de devenir obsolète, devant l'évolution des bibliothèques, des écoles et de l'édition. »

Des textes réglementaires précurseurs

L'arrêté du 1^{er} juin 1862 du ministre de l'Instruction publique et des Cultes relatif à l'organisation de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques et au choix des livres de classes précise :

« Art. 1^{er}. Il sera établi dans chaque école primaire publique une bibliothèque scolaire.

Art. 2. Cette bibliothèque sera placée, sous la surveillance de l'instituteur, dans une salle de l'école dont elle est la propriété.

Les livres seront rangés dans une armoire bibliothèque. »

L'arrêté du 15 décembre 1915 reprend en écho :

« Art. 1. Toute école primaire doit posséder une bibliothèque qui prend le nom de bibliothèque des écoles publiques.

Art. 3. La bibliothèque de l'école est placée sous la surveillance de l'instituteur. Elle est, autant que possible, installée dans une salle spéciale qui est munie d'un mobilier adapté aux besoins des lecteurs.

L'armoire bibliothèque fait partie du mobilier scolaire de l'école. »

Ce cadre réglementaire de fonctionnement est toujours en vigueur et les diverses sources de financement mentionnées à l'article 4⁴ restent également d'actualité.

Des livres à l'école : des outils spécifiques, les manuels scolaires

L'école a, dès son origine, reconnu le rôle prépondérant joué par le livre dans les apprentissages. Les manuels scolaires ont très tôt occupé une place importante à l'école élémentaire.

Vers 1900, un partage s'opère « ... entre les manuels destinés à instruire et les livres de lecture, destinés à éduquer par des récits "émouvants", des descriptions "admirables" ou des anecdotes "divertissantes ou édifiantes"... On assiste à la naissance d'une littérature scolaire pour la jeunesse florilège d'œuvres patrimoniales pour classes primaires », note Anne-Marie Chartier, qui ajoute cependant que « les auto-

rités locales, d'ailleurs confortées par les familles trouvent que les élèves n'ont pas à "perdre" le temps, bien court, de scolarité obligatoire en lecture de délassement. La littérature enfantine ne peut s'installer dans une école qui fait de la lecture un travail⁵. »

Les manuels scolaires, qui sont toujours actuellement très présents à l'école élémentaire, conservent une place prépondérante dans la mise en œuvre des enseignements scolaires.

Le développement du livre pour enfants et la vitalité des mouvements pédagogiques

De plus en plus, l'accès des enfants à des œuvres qui leur sont destinées est facilité. Ces dernières tiennent compte de leur spécificité, de leur expérience enfantine du monde, de leur statut de personne ayant des goûts, des compétences et des attentes particulières. En 1924, Marguerite Gruny fonde la Bibliothèque de L'Heure joyeuse.

4. Sont notamment cités : des subventions de l'État, des départements, des communes, des dons et legs, des souscriptions et collectes...

5. In : *La littérature dès l'alphabet*, ouvrage dirigé par Henriette Zoughébi, Gallimard Jeunesse, 2002.

Le dynamisme nouveau de la création et de l'édition de livres destinés aux enfants va coïncider avec un allongement de la scolarité obligatoire à 13 ans en 1933, puis à 14 ans en 1936, permettant de commencer à intégrer au temps scolaire un temps de « lecture plaisir », dont l'intérêt sera valorisé par les tenants des nouvelles théories psychologiques comme Piaget ou Wallon et les fondateurs des méthodes actives en pédagogie comme Cousinet ou Freinet.

Parallèlement, la théorie de la réception se développe et met davantage l'accent sur le lecteur, la manière dont il dialogue avec l'œuvre, le travail d'appropriation, la façon dont il construit sa personnalité et trouve des réponses à des questions lorsqu'il lit.

De l'armoire bibliothèque à la BCD

En 1958, l'Éducation nationale pointe, en se référant à l'arrêté de 1915, que « l'école manque généralement de bibliothèques⁶ ». La concordance de vue entre des bibliothécaires de sections enfantines⁷ et des enseignants impulse un mouvement qui conduit à légitimer l'existence d'une bibliothèque dans toute école élémentaire, mais aussi à l'école maternelle.

Cosignée par le ministre de l'Éducation nationale et celui de la Culture, la circulaire du 1^{er} octobre 1984, texte fondateur, définit un lieu central de l'école où est réunie une grande va-

riété d'écrits : la bibliothèque centre documentaire (BCD).

Elle doit contribuer à former des lecteurs polyvalents, capables de s'informer, de communiquer, de lire et de rédiger différents types de textes. Elle permet d'élargir et de diversifier les supports d'enseignement et de lecture. Lieu d'information regroupant souvent des supports d'enseignement, elle favorise la lecture des images et encourage les apprentissages culturels. La BCD rend nécessaire une autonomie de l'élève, implique un véritable travail d'équipe des enseignants, modifie les conditions de l'apprentissage de la lecture et suppose de nouveaux rapports entre l'école et son environnement.

Des plans pour la lecture : une voie de généralisation des BCD

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 prévoit, dans son rapport annexé, un plan pour la lecture qui fait de la maîtrise de la langue orale et de la culture écrite un objectif prioritaire de l'école primaire, conditionnant la réussite des élèves dans leur scolarité ultérieure et dans leur vie personnelle et professionnelle. Une politique volontariste a donc été engagée pour favoriser l'accès des écoles aux livres pour la jeunesse : en complément de l'investissement toujours présent des communes, d'importants financements d'État ont été délégués pour impulser la création de BCD ou soutenir leur développement. Parallèlement, une aide pédagogique était apportée aux maîtres avec la mise à disposition d'outils spécifiques et des plans de formation adaptés. Plusieurs opérations ont pris place dans le cadre de ce plan :

- L'opération « 100 livres pour les écoles » s'est déroulée de 1990 à 1993. Elle consistait à doter des écoles, sur la base d'un projet retenu par l'inspecteur d'académie, d'un lot de 100 livres de littérature de jeu-

nesse à partir de sélections nationales. Les crédits de l'État consacrés à cette opération se sont élevés à plus de 7,4 millions d'euros, ce qui a permis de doter en moyenne 4 000 écoles par an.

- Un premier plan national de développement des BCD a concerné l'ensemble des départements entre 1993 et 1996 ; un peu plus de 6,7 millions d'euros lui ont été consacrés.

Il a été assorti de recommandations et d'outils pour les maîtres :

- une brochure, *La maîtrise de la langue à l'école*, qui a été tirée à 400 000 exemplaires et adressée à tous les maîtres des écoles ;

- le répertoire des *1001 livres pour les écoles*, qui représente un outil original tiré à 125 000 exemplaires et adressé gratuitement à toutes les écoles et aux responsables de la formation initiale et continue⁸ ;
- un cédérom sur la pédagogie de la lecture qui a fait l'objet d'une diffusion auprès des responsables institutionnels et pédagogiques.

- Un second plan de développement des BCD lancé de 1997 à 1999, avec un investissement total de plus de 5,6 millions d'euros, a permis d'améliorer le niveau d'équipement des départements qui restait encore inégal selon la date à laquelle l'implantation avait commencé ou selon les priorités locales.

Mieux intégrer les BCD dans les pratiques pédagogiques de classe

Cette proposition retenue à l'occasion des États généraux de la lecture et des langages⁹ s'est matérialisée dans divers projets :

- En 2000, des sélections nationales thématiques ont été proposées aux équipes d'école, albums pour le cycle 2, contes pour les trois cycles et documentaires pour le cycle 3.

8. <http://eduscol.education.fr/D0102/default.htm>

9. Les États généraux de la lecture et des langages se sont déroulés à Nantes les 4 et 5 mai 1999.

6. Instruction concernant l'enseignement de la lecture à l'école primaire du 2 janvier 1958, qui précise : « Nous n'appellerons pas en effet "bibliothèques" le casier de l'armoire scolaire où traînent quelques livres poussiéreux. Nous demandons instamment aux directeurs des grandes et petites écoles de considérer comme une de leurs tâches les plus importantes la constitution des bibliothèques de classe. »

7. En 1974, s'instaure au sein de l'Association pour le développement des activités culturelles dans les établissements scolaires (ADACES) la collaboration de bibliothécaires formées comme Geneviève Patte à La Joie par les livres et d'enseignants comme Yves Parent ou Jean Foucambert qui créera l'Association française pour la lecture.

Près de 500 000 ouvrages pour la jeunesse ont ainsi été financés pour enrichir les BCD.

- *Un plan pour l'éducation artistique et culturelle* lancé en 2001-2002 a :

- favorisé l'achat d'ouvrages pour les écoles afin de nourrir les initiatives pédagogiques à partir de sélections de titres de poésie ; 700 projets ont ainsi pu être réalisés par les écoles maternelles et 900 par les écoles élémentaires ;

- développé les classes à projet artistique et culturel (PAC), qui représentent une organisation pédagogique nouvelle contribuant au renforcement des enseignements artistiques obligatoires. Trois éléments les caractérisent : établir des passerelles entre un domaine artistique et d'autres domaines de connaissance, travailler dans le cadre d'un partenariat associant l'enseignant de la classe et le praticien d'un art ou d'un domaine culturel et, dans la mesure du possible, comporter une production artistique ou culturelle, donnant lieu à présentation à un public. La littérature figure dans les 12 domaines artistiques concernés par les classes à PAC ; environ 1 300 projets par an ont

déjà été mis en œuvre dans les classes primaires.

La littérature de jeunesse dans les programmes 2002 de l'école primaire

Les programmes pour l'école primaire du 25 janvier 2002 font de la maîtrise de la langue une facette des enseignements de tous les champs disciplinaires et ces acquisitions se fortifient dans des rencontres fréquentes et variées avec des textes de qualité. Ces programmes rénovés prévoient explicitement une éducation littéraire qui se structure grâce à la fréquentation assidue d'œuvres de littérature pour la jeunesse. Au cycle des approfondissements (cycle 3), l'initiation à la lecture littéraire est destinée à donner, à chaque élève, l'accès à un répertoire d'œuvres, approprié à son âge, socle d'une culture commune susceptible d'être partagée non seulement entre pairs, mais aussi entre générations.

Un document d'accompagnement des programmes, élaboré à partir d'une première liste de référence de 180 titres (romans et récits illustrés,

contes, poèmes, bandes dessinées, théâtre, albums), a été adressé aux maîtres à la rentrée dernière pour les aider dans le choix des ouvrages et dans leurs pratiques pédagogiques.

Les ouvrages de littérature de jeunesse lus dans les classes de cycles 3 ont, pour une part, été acquis par les communes, mais de nombreuses autres solutions ont été retenues pour mettre ces œuvres à disposition des élèves : la prise en compte de fonds existants dans les bibliothèques centres documentaires (BCD), l'achat de lots de livres sur les crédits pédagogiques pour le premier degré, dont disposent les inspections académiques, la mutualisation et les échanges mis en place par les écoles ou les circonscriptions.

Une nouvelle synergie de mise en relation des fonds d'ouvrages se développe grâce aux partenariats¹⁰ avec les bibliothèques de lecture publique, municipales ou départementales de prêt, ainsi qu'avec les centres académiques ou départementaux de documentation pédagogique et des associations locales à vocation pédagogique ou culturelle...

« À quoi peut bien servir un livre sans images et sans dialogues ? » se demandait Alice¹¹. Si l'école a le devoir impératif de donner à tous les enfants les moyens de répondre à cette question, la BCD constitue une alliée incomparable pour qu'aucun élève ne puisse plus dire : « *Il y a des tas de livres que [les enfants] qui ont une famille, des amis et une bibliothèque connaissent, et dont je n'ai jamais entendu parler* »¹².

Décembre 2003

10. *Guide de la coopération Bibliothèque-École*, FFCB, CRDP de Créteil, 1996, coll. « Argos démarches ».

11. Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*.

12. Jean Webster, *Papa-Longues-Jambes*, Gallimard, 1978 (Folio Junior).